Image not found or type unknown

Vote Travaux copro de 2 propriétaires

Par **jeronimo1068**, le **24/10/2015** à **15:32**

Bonjour,
je suis copropriétaire occupant d'un pavillon découpé en 2 lots : 1 lot au rdc (moi) et 1 lot au 1er étage (lui). les acces de chaque lot se font via une entrée commune. Le second copropriétaire loue son appartement. Il est légerement minoritaire dans la division. Un syndic a été déclaré, j'en assure bénévolement la tres legere gestion.
Nous avons en commun une entrée, et bien sur les murs et la toiture. Aucun travaux serieux n'a été entrepris depuis 11 ans.
Aujourd'hui, je souhaite refaire la toiture qui n'est pas en tres bon état, ainsi que le ravalement de la facade qui est sale par le temps passé. J'ai compris de la loi du 10/7/65 ramene à égalité de voix les propriétaires dans le cas particulier d'un bien divisé en 2 copropriétaires, ce qui à mon avis amene à de nombreuses situations de blocage.
En effet, nos interets sont antagonistes : lui attend un rendement maximum de ses loyers avec le minimum de charge, donc freine les travaux que je lui propose. Il refuse l'idée de provisionner un remplacement de la toiture pour l'année prochaine, idem pour le ravalement.
Pourriez vous m'éclairer sur les options et stratégies à envigaser afin d'aboutir à l'acceptation conjointe des travaux que je souhaite faire réaliser pour garantir l'entretien à long terme du bien.
D'avance merci pour votre éclairage.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés